

**APPEL A PROJETS 2018**

1. **Contexte de l’appel à projets**

*FONCER Contre le Cancer* est un établissement de recherche constitué en fond de dotation privé créé en juillet 2016, finançant des projets de recherche en oncologie.

Ses membres sont des personnes privées proches de patients atteints d’un cancer ou elles-mêmes patientes.

FONCER a pour but d’apporter à la communauté scientifique des moyens complémentaires pour porter et soutenir des projets de recherche innovants, multidisciplinaires et fédérateurs dans le domaine de la cancérologie faisant avancer les propositions thérapeutiques pour les patients.

FONCER contribue ainsi à mettre en lien les acteurs de la recherche et du soin pour :

* Aider au diagnostic et développer de nouveaux traitements,
* Améliorer le parcours de vie des personnes malades.

1. **Champ de l’appel à projets**

L’appel à projets 2018 concerne tous les cancers et porte sur le thème des facteurs prédictifs de réponse aux traitements (immunothérapie, cellules souches et angiogenèse).

Tous types de projets relatifs à ce thème, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, sont éligibles.

Les projets devront être nouveaux, différents de projets en cours déjà financés, et regrouper une ou plusieurs équipes, de différentes disciplines le cas échéant, de partenaires publics ou privés.

1. **Modalités de participation**

Durée de chaque projet : 2 ans maximum.

Coordinateur : il est le porteur du projet et le garant de son bon déroulement.

Organisme gestionnaire : pour chaque projet retenu et financé, l’établissement accueillant le Coordinateur du projet perçoit les fonds pour le projet. Une convention entre FONCER et l’établissement est signée.

Promoteur : en matière de recherche clinique, le promoteur est FONCER ou l’organisme gestionnaire.

Afin de respecter ses obligations en tant qu’établissement de recherche privé donnant droit à des exonérations fiscales à ses donateurs, les projets pour lesquels FONCER peut être promoteur bénéficieront d’une attention particulière.

1. **Critères d’éligibilité et procédure de sélection des projets**

Chaque dossier complet est composé de :

* Un projet scientifique synthétique argumenté avec calendrier associé (format doc),
* Un budget du projet (format xls).

La procédure de sélection se fait en 3 étapes successives associant étroitement le Conseil scientifique de FONCER :

1/ Les projets sont évalués par 2 membres du conseil scientifique ou experts indépendants de la thématique scientifique,

2/ Sur la base de cette évaluation indépendante, une évaluation finale est validée par le Conseil scientifique,

3/ Sur la base de la validation du Conseil scientifique, les projets sont approuvés par le Conseil d’administration de FONCER.

L’évaluation des projets est opérée selon les 4 critères suivants, chaque critère étant noté sur 5 et le projet obtenant une note sur 20 en additionnant les notes obtenues sur chaque critère :

* Adéquation projet / moyens demandés ;
* Qualité du demandeur/consortium ;
* Qualité scientifique du projet ;
* Objectifs/retombées du projet.

1. **Dispositions générales pour le financement**

Chaque projet est financé au plus à hauteur de 50.000 €.

Les crédits seront versés directement à l’établissement coordinateur.

Sauf contrainte particulière de structures, les financements accordés sont versés en 3 fois :

* 50% à la signature de la convention de financement,
* 25% à mi-parcours du projet,
* 25% à la remise du livrable prévu et d’une attestation de dépenses signée par un contrôleur externe indépendant.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

* Frais de personnel permanent pour les structures privées (les coûts des personnels statutaires ne sont pas éligibles) ;
* Recrutements sous contrat à durée déterminée (CDD) de scientifiques (incluant, le cas échéant, le salaire du porteur de projet), de post-doctorants, de doctorants, d’ingénieurs ou de techniciens ;
* Frais de sous-traitance, de consommables et autres dépenses liées directement au projet ;
* Frais de déplacement et de missions ;
* Achats d’équipements.

1. **Agenda et modalités pratiques**

Ouverture de l’appel à projets 2018 10.12.2017

Clôture de l’appel à projets 2018 15.02.2018

Sélection des projets 15.03.2018

*Merci d’envoyer vos projets et toute demande de renseignement complémentaire à* [catherine.franc@foncer.org](mailto:catherine.franc@foncer.org)*.*

**Liste des membres du Conseil scientifique de FONCER**

Professeur Nicole BROUSSE

Docteur Sylvie CHEVILLARD

Professeur Laure FOURNIER

Docteur Vincent GOFFIN, PhD, Directeur de Recherche (DR2) - Inserm U1151 / Institut Necker Enfants Malades (INEM) - Equipe 4 - Physiopathologie des hormones PRL/GH : approches transversales. FACULTE DE MEDECINE PARIS DESCARTES, Sorbonne Paris Cité

Docteur Jean Gabriel JUDDE

Professeur Claude LINASIER

Professeur Stéphane OUDARD

Professeur Alain RAVAUD

Professeur Eric TARTOUR, Professeur d'immunologie à l'université Paris Descartes - Chef du service d'immunologie de l'hôpital Européen Georges Pompidou. Responsable de l'équipe INSERM : Immunothérapie et traitement anti-angiogénique en cancérologie (INSERM U970. PARCC)

Docteur Yann VANO, Praticien Hospitalier - Oncologie médicale & Centre d’Essais de Phases Précoces en Cancérologie - Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris. Affilié à l’équipe Cancer et Immunité anti-tumorale, INSERM 1138, Paris Descartes